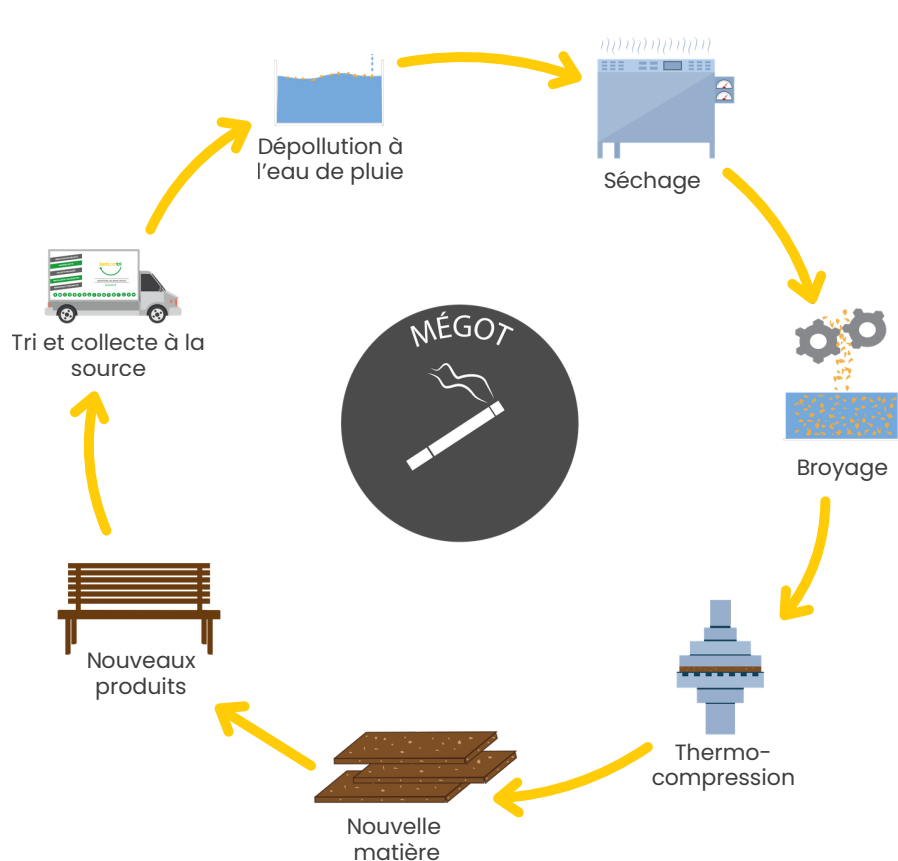


Le recyclage des mégots

Le mégot est un déchet toxique : très polluant, il contient des milliers de substances dangereuses (plomb, mercure, dioxyde de titane, ammoniac, benzène, cadmium, arsenic...) et requiert un traitement particulier. Bien que rares, des solutions de recyclage matière existent. Confier ses mégots à Lemon Tri, c'est s'assurer qu'ils soient isolés, traités et recyclés. La cendre, le papier et le tabac représentent 25%, le filtre 75% (plastique).



12 ans

temps de dégradation du mégot dans la nature

135 euros

montant de l'amende lorsqu'on jette son mégot par terre

500 litres

d'eau pollués par un seul mégot



D'abord, le gisement collecté est trié : étape essentielle pour assurer le recyclage des mégots.



Les mégots sont alors broyés pour en séparer les différents matériaux. Le papier, les cendres et le tabac sont biodégradables et vont être transformés en compost. Tout sera décanté avec de l'eau afin de diluer les molécules, de nicotine notamment.



L'eau est ensuite épurée, filtrée plusieurs fois et elle-même dépolluée grâce à des argiles. Après décantation, il reste des boues toxiques qui représentent 5 % du volume de mégots traité. Celles-ci sont envoyées en usine de traitement de déchets toxiques.



L'acétate de cellulose est récupérée, à laquelle on ajoute du plastique recyclé issu de gobelets ou d'autres filtres vierges non conformes et abandonnés par les producteurs.



Enfin, la matière est thermo-compressée pour devenir de la matière dure : elle est ensuite utilisée pour fabriquer du mobilier d'extérieur ou des cendriers.

